Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_22-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

N° B18_09_2025_22 - Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice des consorts SABOURAULT (annexe)
Annexe(s) :
- Protocole transactionnel

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	20	3	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à CACLIN Philippe), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

****

Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice des consorts SABOURAULT (annexe)

Annexe(s) :

- Protocole transactionnel

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_22-DE

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 12. La décision sur la signature des protocoles transactionnels en vue du règlement de litiges au sens de l'article 2044 du Code civil » ;

Les consorts SABOURAULT ont acheté et construit une résidence sur le lotissement communal rue de Barver à LEZAY.
Le règlement du lotissement communal imposait le raccordement au réseau de chaleur communautaire temple ce qui a été fait ; le contrat de fourniture d'énergie a été signé en 2013.

Face aux difficultés de fonctionnement du réseau de chaleur : tant techniquement que financièrement, tous les logements des rues Barver et Vaugru ont été déconnectés, les occupant ont été informés par courrier recommandé du 28 avril 2025.

Les consorts SABOURAULT ont demandé une indemnité face au préjudice subis en rappelant l'obligation qui leur avait été faite de se raccorder et face à leur impossibilité financière d'investir dans un autre mode de chauffage.

Il a été proposé aux consorts SABOURAULT un protocole d'accord transactionnel basé sur le prorata du temps d'amortissement restant du mode de chauffage envisagé (20 ans) non couvert par la collectivité soit une somme de 4 760,32 €.
Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet de protocole transactionnel tel qu'annexé ;

- AUTORISER le Président à signer le protocole transactionnel tel qu'annexé et tous les documents y afférents ;

- AUTORISER le paiement de la somme de 4760,32 euros aux consorts SABOURAULT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Jérôme PELTIER
6ème Vice-Président en charge des finances
30 sept. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
26 sept. 2025